

Une Belgique à 4 entités : utopie ou réalisme ? Compte-rendu du café politique PAC- CEPAG

DATE : lundi 21 octobre 2019

LIEU : Verviers

INVITE : Benoît BAYENET, professeur de finances publiques à l'ULB

Un diaporama vient compléter le propos de l'intervenant – il est joint au présent compte-rendu : celui-ci comporte une série de cartes, graphiques et chiffres très précis sur les réformes successives de l'état fédéral belge.

Vers une Belgique à 4 entités : utopie ou non ? Tentative d'explications et perspectives d'avenir

Avis de l'intervenant : on y arrive avec toute vraisemblance avec la 6ème réforme de l'Etat. Notre pays vit des crises politiques permanentes, et pendant ce temps, nous devons constater que l'Etat ne gère pas les problèmes économiques et sociaux, ce que nos concitoyens attendent pourtant d'un gouvernement. A côté de cela, on rediscute sans cesse le confédéralisme.

Quelques concepts clés pour mieux comprendre le fédéralisme à la belge :

François BOVESSE, libéral francophone (1890- 1944) a été le père du fédéralisme en Belgique. Un fédéralisme à trois dans un premier temps.

Ce concept est basé sur la décentralisation d'une part, et l'asymétrie d'autre part. Et en Belgique, c'est complexe, mais pas plus qu'ailleurs en Europe (Suisse ou Canada ont un modèle fédéral associatif) – (l'Espagne est sur un modèle dissociatif), c'est juste une question de volonté politique. Nous avons des disparités, notamment en termes de langues. Mais notre problème majeur est notre taille (petit pays). En Belgique, nous évoluons pacifiquement mais les communautés linguistiques sont toutefois en conflit permanent.

Le modèle belge est construit en plusieurs strates : une logique économique, une linguistique et une culturelle. Les territoires se chevauchent, et on a donc un modèle unique au monde.

Nous avons donc une logique économique en Flandres, une logique plutôt culturelle en Wallonie et puis une composante linguistique entre les deux. Avec donc des préférences différentes selon que l'on est au Nord ou au Sud du pays.

Un exemple pour illustrer cette problématique belge : les allocations familiales régionalisées. Pas le même système depuis la régionalisation.

D'un côté, en Flandres, on est dans une logique de responsabilisation, notamment.

La croisée de deux logiques différentes en Belgique – rappel historique de l'évolution de notre système fédéral belge :

- En 1938 : un rapport sur la réforme de l'Etat (écrit par les francophones) qui critique déjà les thèses flamandes, les même qu'aujourd'hui ;
- En 1970 : on a un fédéralisme de principe, avec l'idée de créer des régions, qui aboutira en 1980 ;
- Entre 1988 et 1989 : on donne plus de compétences aux régions ;
- 30% du budget fédéral est géré par les entités fédérées ;
- En 1989 : les lois spéciales apparaissent qui apporte plus d'autonomie aux régions, mais aussi plus de responsabilités ;

- On renforce les compétences ;
- Régionalisation de 25% d'impôt en 2014. Ressources propres pour les régions ;
- Nous en sommes aujourd'hui à la 6^{ème} réforme de l'Etat ;
- Les Communautés : elles touchent à la culture, quant aux régions aux matières dites « économiques » ;
- La Justice : elle reste une compétence du fédéral mais on en régionalise quand même certains aspects ;
- En 1988, la Flandres absorbe la Région, et ils ont fusionné leurs budgets ;
- En 1989 est créée Bruxelles Capitale et ses instances (COCOF, COCOM) ;
- En 1993, les wallons font l'inverse des flamands, et scindent Région Wallonne et Communauté Française ;
- En 2015 : transferts communautaires – 4 milliards de budgets transférés – et la Communauté germanophone gère aussi des compétences wallonnes.

On constate donc que petit à petit, au fil des réformes de l'état en Belgique, le fait régional s'est imposé.

Toutefois, pour régler la question du communautarisme, il faudrait arrêter la politique des petits pas, et finir ce processus entamé voici de nombreuses années. Ce qui permettrait de ne plus paralyser le pays à chaque scrutin électoral, où le fait « communautaire » est remis sur la table et crispe les négociations.

Faut-il simplifier le modèle ? Selon notre intervenant, la réponse est OUI. Tendre vers un modèle dit « coopératif » (un fédéralisme accompli).

Tenir compte des réalités de terrain aussi : la Wallonie est la région la plus grande, cependant, le PIB le plus élevé est en Flandres. La population flamande est vieillissante, celle de la Wallonie plus jeune.

Et se dire qu'aujourd'hui, on est déjà en Belgique dans une logique de fédéralisme, non abouti, mais déjà là.

Le futur du fédéralisme à la belge ? :

Selon l'intervenant, le confédéralisme à 4 entités est la solution. Pas de séparatisme, comme le souhaiteraient certains.

Pour y arriver, il faut regarder tous les paramètres, et aussi se dire qu'il y a des interconnexions des compétences, et aussi des économies, elles aussi interconnectées. Si la Flandres s'effondre, la Wallonie aussi, car d'un point de vue économique, quoi que veulent faire croire certains, les chiffres le prouvent, et la balance des exportations le prouve aussi : les régions ont besoin l'une de l'autre. Pour que les choses aillent mieux, il faudrait tendre vers des économies intercommunautaires.

Et de rappeler que tant que l'on discute et que l'on négocie une Belgique des réformes institutionnelles, et bien on ne met pas l'énergie à régler les problèmes des citoyens, à savoir les problèmes essentiels : précarité, chômage, santé, ... Car le « communautaire » s'invite à tous les débats. Et il faut aussi penser à simplifier les institutions, car le belge ne s'y retrouve plus dans ce puzzle institutionnel.

Autre remarque : dans tous les autres pays fédéraux, on est plus redistributif qu'en Belgique. La Belgique n'est pas le pays où le fédéral redistribue le plus vers les régions. Si l'on prend la Suisse comme

exemple : ceux-ci ont osé définir le rôle de l'Etat fédéral très clairement. On est là sur un modèle de fédéralisme coopératif.

Une piste ? *Tenter un modèle de confédéralisme (à la suisse), pourrait sans doute être la solution ? Il faut une réforme de l'Etat dans un cadre défini. L'idéal serait que les régions décident ensemble quel fédéralisme elles souhaitent, et qu'elles décident de s'entraider et de travailler ensemble pour le bien des entités et du pays. C'est possible ailleurs, pourquoi pas en Belgique ? Il serait même possible que l'administration centrale soit cogérée par deux ou plusieurs entités. Il faudra mettre en place des mécanismes de péréquation des institutions fédérées, pour maintenir un équilibre des systèmes. On parle donc là de réformes dans un cadre défini, et de commun accord. Ce qui, dans ce cas, permettrait donc d'arrêter la politique des petits pas actuelle, qui ne fait que paralyser plutôt que de permettre d'avancer.*

Quels enjeux demain ?

- Les recettes des régions ;
- L'autonomie fiscale ;
- Une solidarité inter-régions ;
- La négociation d'un nouveau modèle à 4 ;
- Travailler POUR les gens.

Quelques QUESTIONS et REFLEXIONS évoquées lors du débat avec la salle
--

- Les wallons doivent être plus offensifs s'ils veulent aussi imposer leur vision du fédéralisme, face aux flamands, beaucoup plus dans un discours « communautaire » aujourd'hui ;
 - Un constat : la Flandres voudra aller au bout du bout du système actuel, et arriver à un fédéralisme complet ;
 - Une question subsiste alors dans cette formule finale : que va-t-on laisser comme compétences au gouvernement fédéral dans cette formule ultime ? la sécurité sociale ? la politique extérieure ? la justice ? le rail ?
 - Si l'on négocie jusqu'au bout la réforme ultime de l'état fédéral belge, il faudra dès lors accepter un nouveau modèle, et chaque région devra faire des concessions – raisonnables – mais nécessaires ;
 - Confédéralisme ou séparatisme (volonté d'une droite flamande) ?
 - Les mécanismes de péréquation et de solidarité interpersonnelle seront en jeu ;
 - La SECU ??? pas question de la détricoter – que faire alors ?
 - Un nouveau modèle sera à construire aussi pour la SECU : une sécurité sociale gérée de manière multirégionale, en maintenant des recettes communes ?
 - La Wallonie doit avoir le cran de négocier ses propres propositions de réforme, il est impératif de venir à la table des négociations avec une base commune wallonne ;
 - En effet, les germanophones, eux, avancent de leur côté, les bruxellois aussi (ceux-ci sont d'ailleurs encore bien plus régionalistes que la Wallonie) ;
 - Ne pas avoir de modèle c'est encore plus grave ;
 - La Wallonie doit aller de l'avant : elle a des ressources, du potentiel humain, et doit créer, être incontournable dans la balance ;
 - Il faut créer une culture wallonne de l'entrepreneuriat ;
 - La Wallonie va avoir besoin d'entrepreneuriat ;
 - **Rappel : le modèle de confédéralisme devrait donc être tenté pour avancer dans ce grand débat communautaire en Belgique.**
-

